

Mamoudzou, le 20 août 2019

Communiqué de presse

Dengue à Mayotte : la circulation du virus se poursuit

La dengue continue de se propager à Mayotte, et ce malgré la saison sèche. Du 3 au 17 août, **17 nouveaux cas de dengue** ont été signalés à l'ARS Océan Indien.

Pour faire face au risque épidémique, la mobilisation des acteurs et de la population est indispensable. Les gestes de prévention, menés par chacun au quotidien, contribuent activement à limiter la diffusion de la maladie. Les autorités sanitaires rappellent les recommandations en vigueur à appliquer par tous : éliminer les récipients en eau autour de son habitation, se protéger des piqûres de moustiques et consulter son médecin en cas d'apparition de symptômes de la maladie.

Situation épidémiologique au 20 août 2019

Depuis le début de l'année 2019, **108 cas de dengue** ont été signalés sur le territoire. Parmi les 100 personnes ayant pu être interrogées, **86 sont des cas autochtones** (on considère qu'ils ont contracté la maladie sur le territoire de Mayotte) et **14 reviennent récemment d'un séjour hors de Mayotte**.

DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2019

86 cas autochtones confirmés

Aucun cas considéré comme grave

Les cas signalés sont majoritairement regroupés dans des quartiers de Mamoudzou (M'Tsapere, Doujani et Cavani) et sur Petite Terre. Mais des cas isolés ont également été déclarés dans d'autres communes de Grande Terre.

La saison sèche est un facteur pouvant actuellement limiter la progression de la maladie du fait d'une densité moindre des moustiques vecteurs de la maladie mais les mesures préventives pour se protéger restent essentielles.

RAPPEL : les gestes à appliquer pour se protéger de la dengue



GESTE N° 1 : Se protéger des piqûres de moustique

L'utilisation des produits répulsifs est l'une des mesures les plus sûres pour lutter contre la propagation de la dengue. Il est conseillé de **disposer en permanence d'un répulsif cutané** afin de pouvoir l'appliquer en journée, **en particulier le matin et le soir**. Par ailleurs, pour protéger les bébés et les personnes alitées, il est conseillé d'utiliser des moustiquaires.



GESTE N° 2 : Eliminer l'eau stagnante

Les moustiques se multiplient en pondant leurs œufs dans les récipients et objets contenant de l'eau. Pour lutter contre la prolifération des moustiques, il faut **supprimer ces gîtes larvaires, ou les vider chaque semaine.**



GESTE N° 3 : Consulter un médecin en cas de symptômes

Les symptômes qui doivent conduire à consulter son médecin sont :

- **une forte fièvre**
- **des maux de tête**
- **des douleurs musculaires et/ou articulaires**
- **une sensation de grande fatigue.**

Le médecin pourra établir un diagnostic rapide et s'assurer d'une prise en charge adaptée pour limiter les formes graves.

Si le moustique pique une personne malade, il devient contaminant et peut transmettre la maladie à une personne saine. C'est pourquoi, **les personnes souffrant de la dengue doivent tout particulièrement se protéger des piqûres de moustiques**

CONTACT PRESSE :

Manon RABOUIN
Tél : 02 69 61 83 25 - Port : 06 39 25 23 30
Courriel : manon.rabouin@ars.sante.fr

L'ARS Océan Indien agit pour la santé
à La Réunion et à Mayotte

